

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2-14 octobre 2004

Dixième séance: 8 octobre 2004: 14 h 10 – 17 h 10

Présidente: H. Dublin

Secrétariat: T. De Meulenaer
D. Morgan
M. Schmidt
G. van Vliet

PNUE: N. Rotich

Rapporteurs: H. Corrigan
T. Inskipp
A. Stattersfield
A. St. John

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

59. Nomenclature normalisée

59.1 Nomenclature normalisée des oiseaux

Suite à la demande faite par le Comité à sa septième séance, la délégation du Mexique soumet le texte du projet de décision suivant:

Le Comité de la nomenclature procédera à une étude de la situation des références de nomenclature normalisée adoptées pour les espèces de la classe AVES inscrites aux annexes de la Convention, fera rapport à ce sujet à la CdP14 et, s'il y a lieu, recommandera les changements nécessaires à leur mise à jour.

Le projet de décision est accepté.

Questions stratégiques et administratives

9. Rapports et recommandations des Comités

9.2 Comité pour les plantes

9.2.1. Rapport de la Présidente

Répondant à une demande adressée par le Comité à sa sixième séance concernant le projet de décision à l'adresse du Secrétariat au point 42 du document CoP13 Doc. 9.2.1, la délégation de l'Australie estime que la meilleure solution serait d'ajouter après le premier "RECONNAIT" dans la résolution Conf. 8.3, Reconnaissance des avantages du commerce de la flore et de la faune sauvages, le nouveau paragraphe suivant:

RECONNAIT que l'application des décisions d'inscription aux annexes CITES devrait tenir compte des effets potentiels sur les moyens d'existence des démunis.

Après discussion, l'amendement proposé à la résolution Conf. 8.3 est accepté.

Interprétation et application de la Convention

Amendement des annexes

60. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Le Président (Afrique du Sud) du groupe de rédaction chargé de réviser la proposition CoP13 Prop. 37 sur *Hoodia* spp. indique que ce groupe n'a pu réviser l'annotation sans étendre la portée de la proposition. Il présente la proposition originale CoP13 Prop. 37 et déclare que si elle est acceptée, son groupe soumettra une annotation révisée à la CdP14. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Kenya et de la Namibie appuient cette suggestion. La délégation des Pays Bas, s'exprimant au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, est opposée à la proposition. La Présidente demande au Comité la mise aux voix de la proposition CoP13 Prop. 37, laquelle est acceptée par 49 voix pour, 10 contre et 42 abstentions (voir annexe).

Le Président (Afrique du Sud) du groupe de travail chargé de réviser les propositions CoP13 Prop. 40 et 41 sur les hybrides d'orchidées indique que son groupe n'a pas pu réunir les deux propositions car leur approche très différente mais il estime néanmoins qu'il existe une relation étroite entre les propositions CoP13 Prop. 40 et 42. Il note que la Présidente du Comité pour les plantes est en discussion avec la délégation de la Thaïlande concernant la révision de la proposition CoP13 Prop. 40. Après avoir reçu des précisions, le Président prie le groupe de travail de poursuivre sa tâche avec pour nouveau mandat d'étudier la possibilité de fusionner les propositions CoP13 Prop. 40 et 42. L'Afrique du Sud ne fait plus partie du groupe de travail qui pourrait être présidé par l'Australie, avec le Kenya comme nouveau représentant de l'Afrique.

Revenant à la proposition CoP13 Prop. 47, concernant *Taxus wallichiana*, la délégation des Pays Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, présente une proposition d'amendement à l'annotation. Elle déclare toutefois qu'elle ne sera pas opposée à la proposition dans sa version originale si l'amendement qu'elle présente était considéré comme étendant la portée de la proposition. La Présidente décide que c'est le cas et la délégation des Pays Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, retire sa proposition d'amendement. La proposition CoP13 Prop. 47 est acceptée.

La délégation de la Chine présente la proposition CoP13 Prop. 48, soumise conjointement par la Chine et les Etats-Unis, visant à inscrire à l'Annexe II *Taxus chinensis*, *T. cuspidata*, *T. fuana* et *T. sumatrana* et tous les taxons infraspécifiques de ces espèces sauf les graines et le pollen, et les produits pharmaceutiques finis. La délégation des Etats-Unis ajoute que cette proposition résulte de la demande faite par le Comité pour les plantes aux Etats-Unis de travailler sur ces espèces avec les Etats de l'aire de répartition. Les délégations de l'Inde, de l'Indonésie et du Libéria, et l'observateur de TRAFFIC appuient la proposition. La délégation des Pays Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, soutient la proposition sous réserve de la modification suivante de l'annotation:

Sauf les plantes entières, reproduites artificiellement, en pots ou autres petits récipients, chaque envoi étant accompagné d'une étiquette ou d'un document indiquant le nom des taxons et le texte: "reproduits artificiellement".

Les délégations du Japon et de la République de Corée n'appuient pas la proposition. La première estime qu'au Japon, les populations de *T. cuspidata* ne sont pas menacées par le commerce international et devraient donc être exclues. La seconde estime que les consultations avec tous les Etats de l'aire de répartition sont insuffisantes et qu'il faudrait exclure complètement *T. cuspidata* car son aire de répartition se situe pour l'essentiel en République de Corée, où l'espèce n'est pas menacée. La délégation des Etats-Unis n'est pas favorable à des changements entraînant une inscription scindée, avec les problèmes que cela génère pour garantir un contrôle efficace.

La délégation de la République de Corée propose d'ajouter une annotation visant à exempter la biomasse végétale issue de nouvelles technologies mais les délégations de la Chine et des Etats-Unis craignent que cela ne pose des problèmes de lutte contre la fraude. La discussion se poursuit et les délégations du Japon et de la République de Corée retirent leurs objections. La proposition CoP13 Prop. 48 est donc acceptée telle qu'amendée par la délégation des Pays Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

Le Président lit la liste des propositions relatives à la faune en les désignant par leur numéro et demande aux Parties qui souhaitent une discussion de fond sur une proposition de le faire savoir.

Les propositions CoP13 Prop. 23, concernant l'inscription à l'Annexe II de *Chelodina mccordi*, et CoP13 Prop. 34, demandant la suppression de l'annotation "*sensu* D'Abrera" à *Ornithoptera* spp., *Trogonoptera* spp. et *Troides* spp., sont acceptées sans discussion.

La délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord présente, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, la proposition CoP13 Prop. 1, visant à inclure un nouveau point après le paragraphe 4 dans la partie "Interprétation" des annexes, afin d'exempter divers spécimens et produits des contrôles CITES pour toutes les espèces inscrites aux annexes. Se référant à l'annexe A du document CoP13 Inf. 37 (en anglais), elle propose plusieurs amendements à la proposition. Toutefois, la délégation de la Chine, appuyée par la délégation des Etats-Unis, estime que l'ajout de l'ARN à la proposition originale en élargit la portée. La Présidente partage ce point de vue. La délégation du Mexique, soutenue par les délégations de la Chine, de la Colombie, de l'Ouganda, du Pérou et de la République-Unie de Tanzanie, est opposée à la proposition, estimant qu'elle aurait des effets considérables et créerait des problèmes d'application. La délégation du Brésil appuie les commentaires de celle du Mexique et ajoute que cette proposition et la proposition CoP13 Prop. 2 lui posent des problèmes généraux. La délégation des Etats-Unis est également opposée à la proposition et estime que l'expression "cultivé *in vitro*" ne correspond pas à la terminologie standard. Au vu de l'opposition et des craintes exprimées, la délégation des Pays Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, retire la proposition.

La délégation de la Suisse, en sa qualité de gouvernement dépositaire et à la demande du Comité permanent, présente la proposition CoP13 Prop. 2 visant à inclure un nouveau point après le point 4 dans la partie "Interprétation" des annexes, stipulant que ne sont pas soumises aux dispositions de la Convention, pour toutes les espèces inscrites aux annexes: a) l'ADN cultivé *in vitro* ne contenant aucune partie de l'animal ou de la plante original; b) l'urine et les fèces; c) divers produits pharmaceutiques; et d) les fossiles. La délégation des Etats-Unis soutient cette proposition à condition que le libellé des points a) et c) soit modifié et que le mot "fossile" au point d) soit clairement défini. La délégation du Mexique, appuyée par celles du Belize, de la Chine, de la Gambie et de l'Ouganda, est opposée à la proposition, notant que bon nombre de commentaires sur la proposition CoP13 Prop. 1 s'appliquent aussi à cette proposition. La délégation de la Suisse propose de modifier la proposition en supprimant les points a) et c). La délégation du Mexique y est opposée, relevant que le commerce d'urine provenant d'animaux sauvages pourrait avoir des effets négatifs sur les populations des espèces concernées. La délégation de la Suisse retire la proposition.

La délégation de la Thaïlande présente la proposition CoP13 Prop. 3 visant à transférer *Orcaella brevirostris* de l'Annexe II à l'Annexe I. La délégation de l'Allemagne, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, et celles de l'Australie, du Canada et du Myanmar, soutiennent résolument la proposition – la délégation de l'Australie faisant remarquer que les populations sont peu nombreuses et disjointes, et qu'on s'attend à une augmentation de la demande des aquariums. La délégation du Japon, appuyée par celles du Gabon et de la Norvège, sont opposées à la proposition, notant qu'il n'y a pas eu d'étude complète des eaux côtières mais que la population de l'espèce est estimée à au moins 30.000 individus. Cette délégation estime aussi que le petit nombre de spécimens prélevés pour les aquariums ne pose aucun problème de conservation et que la gestion régionale pourrait suffire pour faire face aux menaces pesant sur l'espèce. La délégation du Japon demande qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret. La proposition est acceptée par 73 voix pour, 30 contre et 8 abstentions.

La séance est levée à 17 h 10.

Point 60 de l'ordre du jour– Résultat du vote sur la proposition CoP13 Prop. 37.

Conference Name		Delegate Details List		Conference Name		Delegate Details List	
ID Name	Card/Unit	Selection	In Database	ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
101 Afghanistan	00101	Y	Y	152 Fiji	00152	Not Voted	Y
102 Albania	00102	Not Voted	Y	153 Finland	00153	A	Y
103 Algeria	00103	Not Voted	Y	154 France	00154	A	Y
104 Antigua and Barbuda	00104	A	Y	155 Gabon	00155	Not Voted	Y
105 Argentina	00105	Not Voted	Y	156 Gambia	00156	Not Voted	Y
106 Australia	00106	Y	Y	157 Georgia	00157	Not Voted	Y
107 Austria	00107	A	Y	158 Germany	00158	A	Y
108 Azerbaijan	00108	Not Voted	Y	159 Ghana	00159	Not Voted	Y
109 Bahamas	00109	Y	Y	161 Grenada	00161	Not Voted	Y
110 Bangladesh	00110	Y	Y	162 Guatemala	00162	Y	Y
111 Barbados	00111	Y	Y	163 Guinea	00163	Y	Y
112 Belarus	00112	Not Voted	Y	164 Guinea - Bissau	00164	Not Voted	Y
113 Belgium	00113	A	Y	165 Guyana	00165	Y	Y
114 Belize	00114	Not Voted	Y	166 Honduras	00166	Y	Y
115 Benin	00115	Y	Y	167 Hungary	00167	Not Voted	Y
116 Bhutan	00116	Y	Y	168 Iceland	00168	Y	Y
117 Bolivia	00117	Y	Y	169 India	00169	Y	Y
118 Botswana	00118	Not Voted	Y	170 Indonesia	00170	Y	Y
119 Brazil	00119	Not Voted	Y	171 Iran (Islamic Republic of)	00171	Not Voted	Y
120 Brunei Darussalam	00120	Not Voted	Y	172 Ireland	00172	A	Y
121 Bulgaria	00121	Y	Y	173 Israel	00173	Y	Y
122 Burkina Faso	00122	Not Voted	Y	174 Italy	00174	A	Y
123 Burundi	00123	Not Voted	Y	175 Jamaica	00175	Y	Y
124 Cambodia	00124	Y	Y	176 Japan	00176	Y	Y
125 Cameroon	00125	Y	Y	177 Jordan	00177	A	Y
126 Canada	00126	N	Y	178 Kazakhstan	00178	Not Voted	Y
127 Central African Republic	00127	Not Voted	Y	179 Kenya	00179	Y	Y
128 Chad	00128	Not Voted	Y	180 Kuwait	00180	A	Y
129 Chile	00129	Y	Y	181 Lao Peoples Democratic Republic	00181	Not Voted	Y
130 China	00130	Y	Y	182 Latvia	00182	A	Y
131 Colombia	00131	Not Voted	Y	183 Lesotho	00183	Y	Y
132 Comoros	00132	Not Voted	Y	184 Liberia	00184	Y	Y
133 Congo	00133	Not Voted	Y	185 Libyan Arab Jamahiriya	00185	Not Voted	Y
134 Costa Rica	00134	A	Y	186 Lichtenstein	00186	A	Y
135 Cote d'Ivoire	00135	A	Y	187 Lithuania	00187	Not Voted	Y
136 Croatia	00136	A	Y	188 Luxembourg	00188	A	Y
137 Cuba	00137	A	Y	189 Macedonia	00189	Not Voted	Y
138 Cyprus	00138	Not Voted	Y	190 Madagascar	00190	Y	Y
139 Czech Republic	00139	A	Y	191 Malawi	00191	Not Voted	Y
140 Democratic Republic of the Congo	00140	Not Voted	Y	192 Malaysia	00192	A	Y
141 Denmark	00141	A	Y	193 Mali	00193	Y	Y
142 Djibouti	00142	Not Voted	Y	194 Malta	00194	A	Y
143 Dominica	00143	Not Voted	Y	195 Mauritania	00195	Not Voted	Y
144 Dominican Republic	00144	Not Voted	Y	196 Mauritius	00196	Y	Y
145 Ecuador	00145	N	Y	197 Mexico	00197	N	Y
146 Egypt	00146	Not Voted	Y	198 Monaco	00198	Not Voted	Y
147 El Salvador	00147	Not Voted	Y	199 Mongolia	00199	A	Y
148 Equatorial Guinea	00148	Not Voted	Y	200 Morocco	02000	Not Voted	Y
149 Eritrea	00149	Y	Y	201 Mozambique	00201	Y	Y
150 Estonia	00150	A	Y	202 Myanmar	00202	Y	Y
151 Ethiopia	00151	Not Voted	Y	203 Namibia	00203	Y	Y
				204 Nepal	00204	Y	Y
				205 Netherlands	00205	A	Y

Conference Name Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
206 New Zealand	00206	Y	Y
207 Nicaragua	00207	A	Y
208 Niger	00208	Y	Y
209 Nigeria	00209	Not Voted	Y
210 Norway	00210	Not Voted	Y
212 Palau	00212	Y	Y
213 Panama	00213	Not Voted	Y
214 Papua New Guinea	00214	A	Y
215 Paraguay	00215	A	Y
216 Peru	00216	Not Voted	Y
217 Philippines	00217	Not Voted	Y
218 Poland	00218	A	Y
219 Portugal	00219	A	Y
220 Qatar	00220	Y	Y
221 Republic of Korea	00221	N	Y
222 Republic of Moldova	00222	N	Y
223 Romania	00223	Y	Y
224 Russian Federation	00224	Not Voted	Y
225 Rwanda	00225	Not Voted	Y
226 Saint Kitts and Nevis	00226	Not Voted	Y
227 Saint Lucia	00227	Not Voted	Y
228 Sao Tome and Principe	00228	Not Voted	Y
230 Saudi Arabia	00230	Not Voted	Y
231 Senegal	00231	A	Y
232 Serbia and Montenegro	00232	Not Voted	Y
233 Seychelles	00233	A	Y
234 Sierra Leone	00234	Not Voted	Y
235 Singapore	00235	N	Y
236 Slovakia	00236	A	Y
237 Slovenia	00237	A	Y
238 Somalia	00238	Not Voted	Y
239 South Africa	00239	Y	Y
240 Spain	00240	A	Y
241 Sri Lanka	00241	Y	Y
242 Sudan	00242	Not Voted	Y
243 Suriname	00243	N	Y
244 Swaziland	00244	Y	Y
245 Sweden	00245	A	Y
246 Switzerland	00246	N	Y
247 Syrian Arab Republic	00247	Not Voted	Y
248 Thailand	00248	A	Y
249 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	00249	Not Voted	Y
250 Togo	00250	Y	Y
251 Trinidad and Tobago	00251	N	Y
252 Tunisia	00252	Y	Y
253 Turkey	00253	Not Voted	Y
254 Uganda	00254	Y	Y
255 Ukraine	00255	A	Y
256 United Arab Emirates	00256	Not Voted	Y
257 United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	00257	A	Y
258 United Republic of Tanzania	00258	Not Voted	Y
259 United States of America	00259	Y	Y
260 Uruguay	00260	A	Y

Conference Name Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
261 Uzbekistan	00261	A	Y
262 Vanuatu	00262	A	Y
263 Venezuela	00263	Not Voted	Y
264 Viet Nam	00264	N	Y
265 Yemen	00265	Not Voted	Y
266 Zambia	00266	Not Voted	Y
267 Zimbabwe	00267	Y	Y
160 Greece	00298	A	Y
228 Saint Vincent and The Grenadine	00299	A	Y
211 Pakistan	00300	Not Voted	Y

Vote #1 8/Oct/2004

No	Yes		Abstain
10	49		42
16.95%	83.05%		

